

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2022

Présents : Jean-Claude Perrier, Patrick Reffet, Marie-Hélène Brun, Laëtitia Boutilly, Philippe Falcoz, Benoît Fievet, Valérie Meurier, Magdeleine Parent, Marie-Christine Perrier Agbaté, Alain Vervin

Absents excusés : Serge Barbier, Anne-Lise Emin
Anthony Brun, procuration à Marie-Hélène Brun
Gérard Leonetti, procuration à Patrick Reffet

Ordre du jour :

- Modification du loyer de M. Pommier Jacques de 350 à 400 euros
- Autorisation de signature bail orange pour installation antenne sur musée
- Nouveau bail pour location garage au profit de Mme Brun Mathilde
- Proposition de cessions de terrains appartenant à l'amicale des pêcheurs de l'Arc de la Chambre
- Transfert de la compétence action sociale à la Communauté de communes « Porte de Maurienne »
- Autorisation de paiement avant le vote du budget
- Régularisation terrain de M. Falcoz Philippe
- Demande de subvention classe de neige
- Choix de l'entreprise pour la rénovation de l'éclairage public
- Demandes de subvention pour le projet de l'éclairage public
- Délibération pour l'attribution des compensations définitives de la Communauté de communes
- Remboursement adjoint de denrées alimentaires pour le Téléthon
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte par M. Jean-Claude Perrier à 19h 05.

M. le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour

- Mise à jour de la liste des préposés du musée
- Mise en place du panier repas pour le personnel

Le conseil valide ces 2 ajouts à l'unanimité.

1. **Modification du loyer de M. Pommier Jacques**

L'appartement au-dessus de la mairie était loué à 350 euros par mois, M. le maire demande de passer le loyer du nouveau locataire, M. Pommier Jacques, de 350 à 400 euros par mois. Cette augmentation inclue le forfait électricité.
Le conseil autorise cette modification à l'unanimité.

2. **Autorisation signature bail orange antenne musée**

Mise en place par Orange d'une antenne, faisceau hertzien, sur la façade sud du musée pour desservir la commune de Montsapey. La société Orange versera 250 euros/an à la commune d'Argentine.
Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec Orange.

3. Nouveau bail Mme Brun Mathilde

L'ancien bail du garage était au nom de M. Jackie Brun. Suite à son décès, un nouveau bail doit être établi au nom de Mme Mathilde Brun son épouse.
Le conseil, à l'unanimité, donne l'autorisation de signer ce nouveau bail.

4. Proposition cession terrain

Les propriétaires riverains de la voie ferrée ont été sollicité par la SNCF pour couper leurs arbres le long de la voie ferrée. Suite à cette demande, l'amicale des pêcheurs de l'Arc de la Chambre, propriétaire de parcelles (+ 1 hectare,) dans la zone de Gémilly, qui jouxent l'ancienne décharge de Marcantoux, a contacté la mairie.
Aucune délibération ne sera prise pour l'instant, la mairie est dans l'attente d'un courrier de l'Amicale car cette dernière n'a pas précisé si elle souhaitait céder ou vendre ces terrains.

5. Transfert compétence action sociale à la Com Com Porte de Maurienne

Suite aux projets de la maison de santé et de la nouvelle maison de retraite, la Com Com n'a pas la compétence action sociale, ce qui l'empêche de mettre en œuvre ces actions. Chaque commune du canton doit délibérer pour transférer sa compétence à la Com Com, s'ensuit une modification de ses statuts pour l'inclure dans ses compétences optionnelles.

Les communes conserveront le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
Le conseil vote à l'unanimité le transfert de la compétence action sociale à la Com Com et valide également la modification des statuts.

6. Autorisation de paiement avant le vote du budget

Il s'agit du paiement des travaux à l'entreprise Eiffage pour une somme de 7238,40 E TTC euros, suite au goudronnage de la route du Mariez.

Le conseil autorise à l'unanimité l'écriture comptable qui permet de payer l'entreprise avant le vote du budget.

7. Régularisation terrain de M. Falcoz Philippe

Monsieur Philippe Falcoz possède un terrain route des Bottets (A 1317) qui a été borné au frais de la commune en 2016 pour créer 2 parcelles.

Il souhaite garder une parcelle et céder l'autre parcelle à la commune, un acte administratif doit être signé pour régulariser la situation.

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour que la commune récupère la nouvelle parcelle A 2565. M. Philippe FALCOZ conserve la A 2564 et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

8. Demande de subvention classe de neige

40 enfants environ de l'école primaire d'Argentine vont partir en classe de neige.

Les professeures des écoles demandent une subvention à la commune, (sans en préciser le montant) car elles ne recevront pas une subvention d'un autre organisme qui avait été budgétée, ce qui impacte le coût final pour les familles.

M. le maire propose de verser une subvention de 1000 euros pour les 2 classes et des aides ponctuelles pourraient être accordées pour les familles qui rencontreraient des difficultés.

Le Maire et M-Hélène Brun se chargent de rencontrer les institutrices concernées.

Le conseil vote à l'unanimité pour cette proposition.

9. Choix de l'entreprise pour la rénovation de l'éclairage public

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres, l'entreprise Bouygues, l'entreprise Electra Savoie, l'entreprise Greenalp, et l'entreprise Lacis (NGE).

Le bureau d'études, Ombres et Lumières, a analysé toutes les données techniques et financières de chaque candidat.

Après addition de la note technique et financière, c'est l'entreprise Lacis qui obtient la meilleure note : 93,38 sur 100 devant l'entreprise Bouygues : 87,32

M. le maire propose de choisir l'entreprise Lacis (NGE) pour les travaux d'éclairage de la commune.

Coût des travaux :

Travaux 162 238, 32 E HT

Maintenance 18 432, 42 E HT

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

10. Demande de subvention pour le projet de l'éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire toutes les demandes de subvention pour l'éclairage public de la commune.

11. Délibération pour l'attribution des compensations définitives de la Communauté de communes

Il s'agit de l'ancienne taxe professionnelle, toutes les entreprises du territoire versent cette taxe à la communauté de communes qui ensuite reverse ces montants aux communes

M. le maire présente les différents montants des compensations perçu par la com com pour chaque commune.

Pour Argentine, le montant s'élève à 256 679 euros (reversé par douzième chaque mois)

Le conseil valide à l'unanimité ce montant.

12. Remboursement adjoint de denrées alimentaires pour le Téléthon

Le conseil municipal autorise le remboursement de 126 euros à M. Patrick Reffet pour l'achat de denrées alimentaires faites lors du Téléthon.

13. Mise à jour liste préposées du Musée

La liste des préposées au musée doit être modifiée suite à la démission de Madame Nathalie Morard et de Madame Anne-Marie Lyonnaz.

Un arrêté sera pris pour modifier cette liste et Madame Catherine Perrier, nouvelle préposée sera rajoutée à cette dernière.

14. Mise en place du panier repas pour le personnel

La Mise en place d'un panier repas pour les agents qui s'absentent dans le cadre de formations, réunions, travaux sur piste forestières doit être pris par le Conseil Municipal. Le montant de ce panier est fixé par la loi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour sa mise en place.

15. Questions diverses

- Une question a été soulevée par M. Philippe Falcoz sur les travaux réalisés suite à l'éboulement à la Roche. M. le Maire informe qu'une purge des éléments instables a été réalisé et il informe également qu'un bureau d'études a été missionné par le Conseil Départemental pour étudier la faisabilité d'une meilleure protection et stabilisation du secteur au dessus de la RD 72.
- Patrick Reffet fait le bilan de la journée du Téléthon du samedi 3 décembre, il regrette le manque de participation des conseillers à cet événement.
- Valérie Meurier informe sur une éventuelle participation de la commune à des formations aux premiers secours comme cela se pratiquait auparavant. Des renseignements vont être pris pour informations (auprès des pompiers par ex)
- Informations d'évènements en janvier 2023 :

Retraite aux flambeaux suivi des vœux de la Municipalité le samedi 7 janvier

Réunion d'information générale sur les sujets en cours le 13 janvier

Accueil des nouveaux arrivants sur la commune, à la Mairie le vendredi 20 janvier à partir de 18h.

M. le maire clôt le conseil municipal à 21h20.

Le Maire
Jean-Claude PERRIER

